



CALENDRIER 2016



Conseil municipal



BENOIT PROULX | Maire

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

J'éprouve chaque année un réel plaisir à vous présenter le calendrier municipal de Saint-Joseph-du-Lac, qui se veut un fascinant voyage au cœur de notre belle municipalité. Et du charme, on peut incontestablement dire que Saint-Joseph-du-Lac en a ! Les photographes joséphois nous le démontrent d'ailleurs une fois de plus puisque chaque mois de l'année 2016 évoque la beauté de notre territoire, de nos paysages et de nos gens.

Vergers, école, église, parcs, collines, terres agricoles, chacune des photographies présente un portrait de Saint-Joseph-du-Lac et, par le fait même, le cade de vie des Joséphoises et des Joséphois.

Dans le cadre de l'édition 2015 du concours de photographies de la municipalité qui avait pour thème « Pour un environnement naturellement sain », nous avions en effet demandé aux Joséphoises et aux Joséphois d'exprimer, par la photographie, leur vision de l'environnement, c'est-à-dire l'ensemble des éléments qui les entourent. C'est maintenant pour le plus grand plaisir des yeux que nous vous présentons les photos qui se sont les plus démarquées.

Je tiens d'ailleurs, au nom du conseil municipal, à remercier tous ceux et celles qui ont accepté de partager tant de moments d'émotions et de beauté avec l'ensemble de la population joséphoise. Nous espérons d'ailleurs que vous participerez en grand nombre à la prochaine édition du concours de photos qui servira à illustrer le calendrier 2017.

Enfin, ce calendrier, aussi beau soit-il, constitue un véritable guide de référence en matière d'information municipale. Je vous invite donc à le garder précieusement et à vous-y référer le plus souvent possible. Nul doute que vous ne vous tannerez de le regarder !

Au nom des membres du conseil et des employés de la municipalité, j'aimerais en terminant vous souhaiter une superbe année 2016. Que tous vos vœux se réalisent, et surtout, que la santé soit au rendez-vous !

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Benoit Proulx".

Benoit Proulx
Maire

LES MEMBRES DU CONSEIL



1

**ALAIN
THÉORËT**
District
de la Baie



2

**DONALD
ROBINSON**
District
des Sables



3

**MICHEL
THORN**
District
des Coteaux



4

**MARIE-ÈVE
CORRIVEAU**
District
de la Vallée



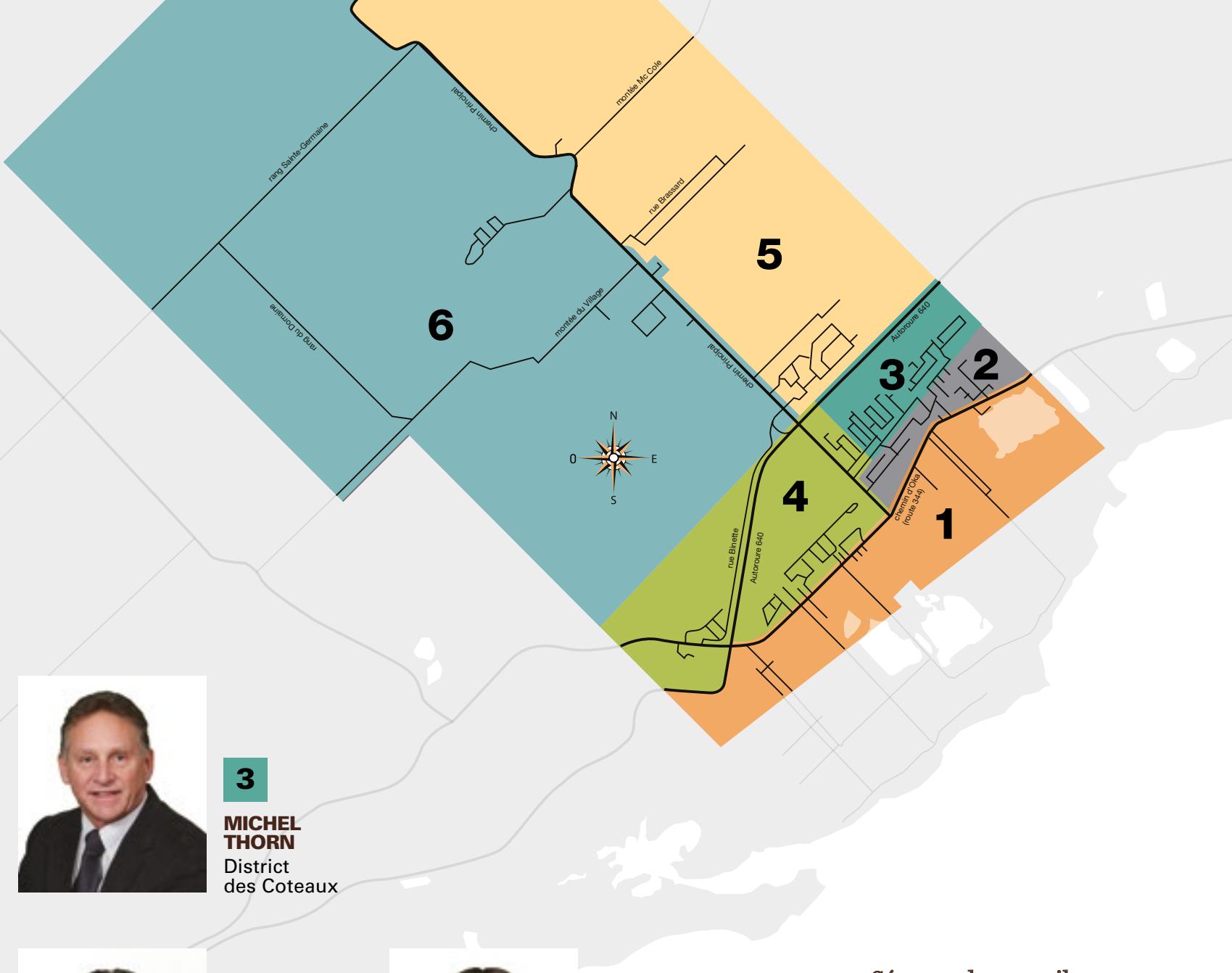
5

**NICOLAS
VILLENEUVE**
District
du Berceau



6

**LOUIS-PHILIPPE
MARINEAU**
District
du Domaine



Séances du conseil

Les séances ordinaires du conseil municipal se tiennent le premier lundi de chaque mois, à 20 h, à la salle municipale de l'hôtel de ville, situé au 1110, chemin Principal.

Des séances extraordinaires peuvent également avoir lieu au besoin. Dans ce cas, elles seront annoncées sur le site Internet de la municipalité, ainsi que sur la page Facebook.



Janvier ²⁰¹⁶

L'arrivée des jaseurs

RUE LOUISE

 Danielle Archambault



NOTES

- Qu'il s'agisse d'un sapin, d'un pin ou même d'une épinette, les arbres de Noël, dégarnis de leurs décorations, sont collectés par la Municipalité et envoyés chez Mironor pour être transformés en compost. La collecte 2016 a lieu le 12 janvier. Placez vos arbres en bordure de rue avant 7 h le matin même de la collecte ou après 18 la veille.
- N'oubliez pas de ramasser vos bacs ou contenants de matières résiduelles avant 21 h le jour de la collecte.
- Les sacs de plastique sont interdits dans le bac brun. Utilisez des sacs de papier ou déposez tout simplement vos résidus directement dans le bac.



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

D	L	M	M	J	V	S
Décembre 2015		Février 2016				
D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31		D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29				
3	4 Inscriptions aux activités de loisir (session d'hiver) du 4 au 15 janvier	5	6	7 Club de l'âge d'or Reprise des activités à la salle municipale (18 h)	8	9 Écocentre (9 h à 13 h)
10 Club de l'âge d'or Whist militaire à la salle municipale (13 h 30)	11 Séance du conseil (20 h)	12 COLLECTE DES ARBRES DE NOËL	13	14 	15	16
17 Début des activités de loisir (session d'hiver)	18	19	20 	21 	22	23 Écocentre (9 h à 13 h)
24 	25	26	27	28	29	30
31						



Février

2016

Petite grange
aux multicoloreurs

RUE BINETTE

 François Godbout



HORAIRE D'AUTOBUS (du lundi au vendredi)

AM : 5 h 45 – 6 h 43 – 8 h 08 (ch. d'Oka/Émile-Brunet)

PM : 16 h 25 – 17 h 10 – 17 h 52 – 18 h 58 (IGA)

Pensez aussi à l'Express d'Oka !



NOTE

Les emplois d'été pour le camp de jour 2016 s'ouvrent le 6 février. Tous les détails seront publiés dans L'Éveil et au www.sjdl.qc.ca. Envoyez-nous votre cv!



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

D	L	M	M	J	V	S
	1 ☽	2	3	4 <i>Journée nationale de la P'tite laine!</i>	5	6 Écocentre (9 h à 13 h)
7 Après-midi Chocolat chaud au parc Jacques-Paquin (13 h 30)	8 ○	9	10	11 Club de l'âge d'or Souper de Saint-Valentin à la salle municipale (18 h)	12	13
14 <i>Joyeuse Saint-Valentin! ❤️</i>	15 ☽	16	17	18	19	20 Écocentre (9 h à 13 h)
21	22 ●	23	24 Club de l'âge d'or Exceptionnellement, les activités du jeudi se tiendront ce mercredi à la salle municipale	25 Inscriptions au soccer à la salle municipale (19 h à 21 h)	26	27 Club de l'âge d'or Souper des sucres de l'Interclub au Chalet du Ruisseau (18 h)
28	29				Janvier 2016 D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	Mars 2016 D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31



Mars²⁰¹⁶

Coucher de soleil
RUE DE LA MONTAGNE
© Shan He



HORAIRE D'AUTOBUS (du lundi au vendredi)
 AM : 5 h 45 – 6 h 43 – 8 h 08 (ch. d'Oka/Émile-Brunet)
 PM : 16 h 25 – 17 h 10 – 17 h 52 – 18 h 58 (IGA)

Pensez aussi à l'Express d'Oka !



NOTE

Du 15 novembre au 1^{er} avril de chaque année, il est interdit de se stationner sur la voie publique entre minuit et 7 h.

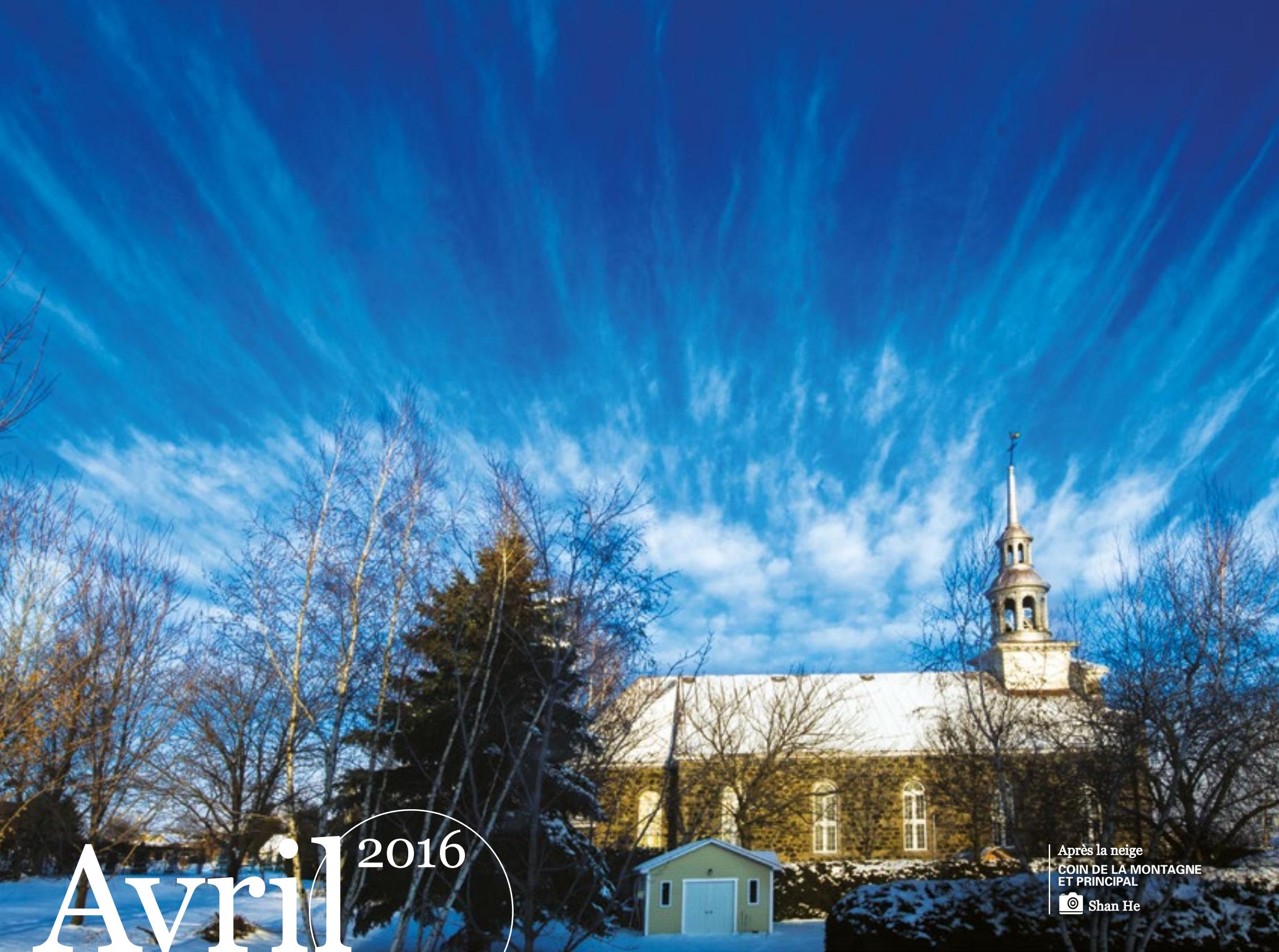


SAINT-JOSEPH-DU-LAC

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	⌚	3	4
<i>Semaine de relâche de la CSSMI</i>						<i>Écocentre (9 h à 13 h)</i>
6	7	8 <i>Journée internationale de la femme</i>	9	10	11	12 <i>Passage à l'heure avancée dans la nuit du 12 au 13 mars</i> Changez les piles de vos avertisseurs de fumée !
<i>Date limite pour acquitter le 1^{er} versement des taxes municipales</i>	14	15	16	17	18	19 <i>Équinoxe de printemps</i> <i>Inscriptions au soccer</i> à la salle municipale (13 h à 17 h) <i>Écocentre</i> (9 h à 13 h)
20	21	22 <i>Journée mondiale de l'eau</i>	23	24	25 <i>Vendredi Saint</i> Bureaux municipaux FERMÉS	26
<i>Joyeuse Pâques !</i>	28	29	30	31	Février 2016 D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29	Avril 2016 D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30



Avril 2016



Après la neige
COIN DE LA MONTAGNE
ET PRINCIPAL
© Shan He



HORAIRE D'AUTOBUS (du lundi au vendredi)

AM : 5 h 45 – 6 h 43 – 8 h 08 (ch. d'Oka/Émile-Brunet)
PM : 16 h 25 – 17 h 10 – 17 h 52 – 18 h 58 (IGA)

Pensez aussi à l'Express d'Oka !



NOTES

- ATTENTION! Retour de l'horaire régulier du bac brun! La collecte des matières organiques se fait donc TOUS les mercredis du 1^{er} avril au 30 novembre. Pensez ainsi à placer votre bac brun en bordure de rue avant 7 h le matin de la collecte ou après 18 h la veille.
- Vous avez jusqu'au 30 avril pour enlever vos abris temporaires pour automobiles et vos vestibules d'entrée.



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

D

L

M

M

J

V

S

Mars 2016 <small>D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31</small>	Mai 2016 <small>D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31</small>					1	2
						Fin de l'interdiction sur le stationnement de nuit en période hivernale	Écocentre (9 h à 13 h)
3 Club de l'âge d'or Whist militaire à la salle municipale (13 h 30)	4 Inscriptions aux activités de loisir (session du printemps) du 4 au 15 avril Séance du conseil (20 h)	5	6	7 Club de l'âge d'or Dîner des sucres à la Cabane à sucre Lalande (12 h)	8	9	
10	11	12	13	14 	15	16	
							Écocentre (9 h à 13 h)
17	18 Début des activités de loisir (session du printemps)	19	20	21 	22 Jour de la Terre	23 Activité de nettoyage des rangs Écocentre (9 h à 13 h)	
24	25	26	27	28 	29	30 	Écocentre (9 h à 13 h)



Mai 2016

Halte champêtre
VERGER RICHARD LEGAULT
© Anabel Bégin



NOTES

- IMPORTANT! La collecte des encombrants vise le recyclage des meubles, divans et fauteuils en mauvais état, des sommiers, des bains, des toilettes, des chauffe-eau, des BBQ et des souches d'arbres. Beaucoup d'autres matières encombrantes sont recyclées à l'écocentre. Avant de jeter un objet à la poubelle, vérifiez si ce dernier est recyclable. Détails page *Info-collectes*.
- Du 1^{er} mai au 30 septembre, l'arrosage est permis uniquement durant une période maximale de 60 minutes consécutives les lundis et jeudis entre 20 h et 23 h.



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

D	L	M	M	J	V	S
1 Début de la restriction d'arrosage Renouvellement des médailles pour chiens	2 COLLECTE DE PNEUS Séance du conseil (20 h)	3	4 Écocentre (16 h à 20 h)	5 	6 	7 Écocentre (9 h à 16 h)
8 <i>Bonne fête des Mères!</i>	9	10 Comité d'action sociale Réunion générale au presbytère (19 h)	11 Écocentre (16 h à 20 h)	12	13 Date limite pour acquitter le 2^e versement de vos taxes municipales	14 Écocentre (9 h à 16 h)
15	16 Inscriptions au camp de jour et aux activités de loisir (session d'été) du 16 au 27 mai	17	18 Écocentre (16 h à 20 h)	19 Club de l'âge d'or Dîner au Verger Legault (12 h) et fin des activités	20 Comité d'action sociale Bazar (8 h à 16 h)	21 Comité d'action sociale Bazar (8 h à 14 h) Ventes-débarras autorisées Du 21 au 23 mai (9 h à 17 h) Écocentre (9 h à 16 h)
22	23 <i>Journée nationale des patriotes</i> Bureaux municipaux FERMÉS	24 COLLECTE DES ENCOMBRANTS	25 Écocentre (16 h à 20 h)	26 	27	28 Journée À chacun son arbre Club de l'âge d'or Soirée dansante à la salle municipale (19 h) Écocentre (9 h à 16 h)
29 	30	31			Avril 2016 D L M M J V S 1 2 3 4 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	Juin 2015 D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30

Juin

2016



20

10

5



J'ai cinq ans !
ÉCOLE ROSE-DES-VENTS
 Christine Choquette



HORAIRE D'AUTOBUS (du lundi au vendredi)

AM : 5 h 45 – 6 h 43 – 8 h 08 (ch. d'Oka/Émile-Brunet)

PM : 16 h 25 – 17 h 10 – 17 h 52 – 18 h 58 (IGA)

Pensez aussi à l'Express d'Oka !



NOTE

Un propriétaire qui ensemence ou pose de la tourbe sur son terrain peut obtenir un permis auprès de la Municipalité qui lui donne l'autorisation d'arroser sa nouvelle pelouse tous les jours de 20 h à minuit pour une période de 15 jours.



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
			Écocentre (16 h à 20 h)			Écocentre (9 h à 16 h)
5	○	6	7	8	9	10
<i>Journée mondiale de l'environnement</i>	Séance du conseil (20 h)		Écocentre (16 h à 20 h)			Ouverture des jeux d'eau aux parcs Jacques-Paquin et Paul-Yvon-Lauzon. (9 h à 21 h) Écocentre (9 h à 16 h)
12	☽	13	14	15	16	17
			Écocentre (16 h à 20 h)			Écocentre (9 h à 16 h)
19	20	●	21	22	23	24
<i>Bonne fête des Pères!</i>	Solstice d'été		Écocentre (16 h à 20 h)		On célèbre la Fête nationale au parc Paul-Yvon-Lauzon! Détails au www.sjdl.qc.ca	<i>Fête nationale</i> Bureaux municipaux FERMÉS
26	27	☽	28	29	30	
				Écocentre (16 h à 20 h)		Mai 2016 D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
						Juillet 2016 D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31



Juillet

2016

Aire de repos
PARC DU BELVÉDÈRE
© François Godbout



NOTES

- Les feux d'ambiance sont permis dans les cours privées à la condition que l'installation soit située à 10 pieds des lignes de propriété et à 25 pieds de tout bâtiment. L'installation doit par ailleurs être construite en pierre, en brique, en blocs de béton ou encore être préfabriquée et avoir une cheminée munie d'un pare-étincelles.
- Notez qu'il est interdit de brûler le gazon et les feuilles mortes. Pratiquez l'herbicyclage ou le feuillcyclage ou encore placez vos résidus verts dans votre bac brun! Pour vous départir de vos branches d'arbres, la Municipalité offre par ailleurs un service de déchiquetage. Infos au 450 623-1072 poste 222.



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

D	L	M	M	J	V	S
Juin 2015 D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	Août 2016 D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31					
3	4 ○ Séance du conseil (20 h)	5	6	7	8	9
10	11	12 ☽	13 Date limite pour acquitter le 3 ^e versement des taxes municipales Écocentre (16 h à 20 h)	14	15	16
17	18	19	20 ● Écocentre (16 h à 20 h)	21	22	23 Écocentre (9 h à 16 h)
24 Vacances de la construction Du 24 juillet au 6 août	25	26	27 ☺ Écocentre (16 h à 20 h) Bureaux municipaux FERMÉS	28	29	30 Écocentre (9 h à 16 h)
31 Bureaux municipaux FERMÉS		Bureaux municipaux FERMÉS		Bureaux municipaux FERMÉS	Bureaux municipaux FERMÉS	

Août 2016



Quelques marches
vers les pommes
VERGER LAFRANCE
© Jade Bergeron



HORAIRE D'AUTOBUS (du lundi au vendredi)

AM : 5 h 45 – 6 h 43 – 8 h 08 (ch. d'Oka/Émile-Brunet)

PM : 16 h 25 – 17 h 10 – 17 h 52 – 18 h 58 (IGA)

Pensez aussi à l'Express d'Oka !



NOTE

Notez qu'il est interdit de brûler le gazon et les feuilles mortes. Pratiquez l'herbicyclage ou le feuillicyclage ou encore placez vos résidus verts dans votre bac brun! Pour vous départir de vos branches d'arbres, la Municipalité offre par ailleurs un service de déchiquetage. Infos au 450 623-1072 poste 222.



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

D	L	M	M	J	V	S
Vacances de la construction Du 24 juillet au 6 août	1 Bureaux municipaux FERMÉS	2 Bureaux municipaux FERMÉS	○ Bureaux municipaux FERMÉS	3 Écocentre (16 h à 20 h) Bureaux municipaux FERMÉS	4 Club de l'âge d'or Activité plein air au Verger Legault (10 h) Bureaux municipaux FERMÉS	5 Bureaux municipaux FERMÉS
7	8	9	10 Écocentre (16 h à 20 h)	11	12 Cinéma en plein air au parc Paul-Yvon-Lauzon	13 Club de l'âge d'or Épluchette de l'Interclub au Chalet du Ruisseau (18 h) Écocentre (9 h à 16 h)
14	15 Séance du conseil (20 h)	16	17 Écocentre (16 h à 20 h)	18	19 Fin du camp de jour	20 Club de l'âge d'or Souper et danse au Chalet du Ruisseau (18 h) Écocentre (9 h à 16 h)
21	22	23	24 Écocentre (16 h à 20 h)	25	26	27 Écocentre (9 h à 16 h)
28	29	30	31 Écocentre (16 h à 20 h)	Juillet 2016		Septembre 2016
				D L M M J V S		
				1 2		
				3 4 5 6 7 8 9		
				10 11 12 13 14 15 16		
				17 18 19 20 21 22 23		
				24 25 26 27 28 29 30		
				31		



Septembre

2016

La pomme, notre fierté !
VERGER LAFRANCE
 Jade Bergeron



NOTES

- IMPORTANT! La collecte des encombrants vise le recyclage des meubles, divans et fauteuils en mauvais état, des sommiers, des bains, des toilettes, des chauffe-eau, des BBQ et des souches d'arbres. Beaucoup d'autres matières encombrantes sont recyclées à l'écocentre. Avant de jeter un objet à la poubelle, vérifiez si ce dernier est recyclable. Détails page *Info-collectes*.
- Vous avez jusqu'au 1^{er} novembre pour réclamer les frais supplémentaires de non-résidents payés lors de l'inscription à des activités sportives non offertes par la Municipalité. Détails et formulaire disponibles au www.sjdl.qc.ca.



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

D	L	M	M	J	V	S
Août 2016 	Octobre 2016 Bonne saison des pommes!			1 	2 	3 Comité d'action sociale Bazar (8 h à 14 h) Écocentre (9 h à 16 h)
4 Ventes-débarras autorisées Du 3 au 5 septembre (9 h à 17 h)	5 <i>Fête du Travail</i> Bureaux municipaux FERMÉS	6 Séance du conseil (20 h) Inscriptions aux activités de loisir (session d'automne) du 6 au 16 septembre COLLECTE DES ENCOMBRANTS	7 	8 	9 	10 Symposium 2016 (9 h à 16 h) Écocentre (9 h à 16 h)
11 Symposium 2016 (9 h à 16 h)	12	13 Date limite pour acquitter le 4^e versement des taxes municipales	14 	15 Club de l'âge d'or Assemblée générale à la salle municipale (15 h 30)	16 	17 Écocentre (9 h à 16 h)
18	19 Début des activités de loisir (session d'automne)	20	21 	22 Équinoxe d'automne	23 	24 Écocentre (9 h à 16 h)
25	26	27	28 	29	30	 Fin de la restriction d'arrosage



Octobre²⁰¹⁶



Un horizon d'espoir
RANG SAINTE-GERMAINE
 Anabel Bégin



HORAIRE D'AUTOBUS (du lundi au vendredi)

AM : 5 h 45 – 6 h 43 – 8 h 08 (ch. d'Oka/Émile-Brunet)
PM : 16 h 25 – 17 h 10 – 17 h 52 – 18 h 58 (IGA)

Pensez aussi à l'Express d'Oka !



NOTE

Notez qu'il est interdit de brûler le gazon et les feuilles mortes. Pratiquez l'herbicyclage ou le feuillicyclage ou encore placez vos résidus verts dans votre bac brun! Pour vous départir de vos branches d'arbres, la Municipalité offre par ailleurs un service de déchiquetage. Infos au 450 623-1072 poste 222.



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

D

L

M

M

J

V

S

Septembre 2016 <small>D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30</small>	Novembre 2016 <small>D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30</small>			La date limite pour soumettre une demande de remboursement des frais de non résidents est le 1 ^{er} novembre			1 Écocentre (9 h à 13 h)
2	3 Séance du conseil (20 h)	4	5		6	7	8 Écocentre (9 h à 13 h)
9 Semaine de la prévention des incendies	10 <i>Action de Grâce</i> Bureaux municipaux FERMÉS	11	12		13	14	15 Écocentre (9 h à 13 h)
16 	17	18	19		20	21	22 Écocentre (9 h à 13 h)
23	24	25	26		27	28	29
30 	31 <i>Joyeuse Halloween !</i> 						 Écocentre (9 h à 13 h)

Novembre

2016



Sœurs d'automne
CHEMIN D'OKA
© Christine Choquette



NOTES

- Du 15 novembre au 1^{er} avril de chaque année, il est interdit de se stationner sur la voie publique entre minuit et 7 h. Notez que le stationnement est également interdit en tout temps dans les corridors scolaires.
- N'oubliez pas de ramasser vos bacs ou contenants de matières résiduelles avant 21 h le jour de la collecte.
- Les sacs de plastique sont interdits dans le bac brun. Utilisez des sacs de papier ou déposez tout simplement vos résidus directement dans le bac.



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

D	L	M	M	J	V	S
		1 Date limite pour soumettre une demande de remboursement des frais de non résidents Autorisation d'installer les abris temporaires pour automobiles et les vestibules d'entrée	2 	3 	4 	5 Retour à l'heure normale dans la nuit du 5 au 6 novembre Changez les piles de vos avertisseurs de fumée ! Écocentre (9 h à 13 h)
6	7 ☽	8 COLLECTE DE FEUILLES MORTES	9 	10 	11 Jour du Souvenir	12 Écocentre (9 h à 13 h)
13	14 ●	15 Début de la restriction sur le stationnement de nuit en période hivernale	16 	17 	18 	19 Écocentre (9 h à 13 h)
20	21 ☽	22 	23 	24 	25 	26 Club de l'âge d'or Souper des Fêtes de l'Interclub au Chalet du Ruisseau (18 h) Écocentre (9 h à 13 h)
27	28	29 ○	30 	Octobre 2016		Décembre 2016
				D L M M J V S 1 2 3 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	

Décembre

2016

À la recherche d'un
nouveau jour
CHEMIN PRINCIPAL
© Christine Auger





HORAIRE D'AUTOBUS (du lundi au vendredi)
 AM : 5 h 45 – 6 h 43 – 8 h 08 (ch. d'Oka/Émile-Brunet)
 PM : 16 h 25 – 17 h 10 – 17 h 52 – 18 h 58 (IGA)

Pensez aussi à l'Express d'Oka !



NOTE

Lors de précipitations de neige, la Municipalité vous demande d'éviter de garer tout véhicule dans les rues afin de faciliter le travail des déneigeurs.



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

D	L	M	M	J	V	S
Novembre 2016	Janvier 2017				1	2
D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31				1	2
Guignolée du Comité d'action sociale Apportez vos dons au presbytère entre 10 h et 14 h	Séance du conseil (20 h)				1	2
4	5	6	7	☽	8	9
Guignolée du Comité d'action sociale Apportez vos dons au presbytère entre 10 h et 14 h	Séance du conseil (20 h)			☽	8	9
11	12	13	14	●	15	16
Club de l'âge d'or Whist militaire à la salle municipale (13 h 30)	Séance extraordinaire du conseil Adoption du budget 2017 et du PTI 2017-2019 (20 h)			●	Club de l'âge d'or Souper des Fêtes (18 h)	17
18	19	20	21	☽	22	23
Joyeux Noël !	Bureaux municipaux FERMÉS		Solstice d'hiver	☽	22	23
25	26	27	28	☽	29	30
Joyeux Noël !	Bureaux municipaux FERMÉS	Bureaux municipaux FERMÉS	Bureaux municipaux FERMÉS	☽	Bureaux municipaux FERMÉS	Bureaux municipaux FERMÉS
						31

Transport collectif



Une solution écologique et économique

Pour connaître l'horaire et le trajet de l'autobus local et de l'Express d'Oka, consultez le www.sjdl.qc.ca.

Saviez-vous que...

Saint-Joseph-du-Lac possède son propre service de transport collectif et que ce dernier est entièrement gratuit ?

Pour vos déplacements au cœur de la municipalité, optez ainsi pour l'autobus local ! Accessible à proximité de votre résidence, il vous mènera où vous le voudrez.

UN HIVER SANS TRACAS

Pour faire un pied de nez aux tracas cet hiver, montez donc à bord de l'autobus joséphois ! Vivre sans auto l'hiver comporte bien des avantages : pas de stress, ni de dégivrage de voiture, ni de pelletage express avant le départ pour le travail.

Oserez-vous ? L'autobus n'attend que vous !

Saviez-vous que...

L'Express d'Oka peut vous conduire jusqu'à la gare de Deux-Montagnes ou encore au terminus de Saint-Eustache en seulement 10 minutes pour aussi peu que 25 \$/mois ?

8 liaisons par jour vous sont offertes par l'Express d'Oka. Les départs et arrivées se font à partir du parc Paul-Yvon-Lauzon.

PLUS DE LIAISONS AVEC LE CITL

Vous souhaitez prendre le CITL sur le chemin d'Oka ? L'autobus local vous y conduit en deux temps trois mouvements !

Il vous est même possible de rester bien au chaud à bord de l'autobus joséphois en attendant votre transfert !

Votre écocentre

4085, chemin d'Oka, Saint-Joseph-du-Lac
INFORMATIONS : 450 623-1072



Afin de vous aider à vous départir convenablement de vos résidus domestiques dangereux (RDD), de votre matériel électronique, de vos matériaux de construction, de vos pneus et piles usagés ou même de vos vieux vêtements, **l'écocentre est maintenant ouvert à l'année et gratuit pour les résidents.**

En 2015, la Municipalité a récupéré et valorisé plus de 212 tonnes de matériaux secs par l'entremise de son écocentre.

Continuez vos efforts ! Valoriser, c'est payant pour l'environnement !

**AUCUNE MATIÈRE PROVENANT D'ENTREPRENEURS,
DE COMMERCES OU D'INDUSTRIES NE SERA ACCEPTÉE.**



Liste des produits acceptés à l'écocentre

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)	
MAISON	Cire à plancher ou meuble, colle à solvant, décapant à meuble, diluant ou solvant à peinture, époxy, laque et vernis, peinture à l'huile, peinture à l'eau, antirouille et aérosol, préservatif pour le bois, protecteur (cuir, suède, vinyle), teinture à bois et à soulier, térébenthine, alcool à friction, débouche tuyau, désinfectant, peroxyde, détachant, javellisant, dégraissant, détergent, récurant à four, nettoyant à l'ammoniaque ou pour l'argenterie, etc.
GARAGE ET REMISE	Anticafard et antifourmi, engrais chimique, fongicide, herbicide et insecticide, mort-aux-rats, naphtaline (boule à mites), aérosol lubrifiant, antigel, caufeutrant, ciment plastique, cire à voiture, dégèle serrure, détacheur d'huile, distillat de pétrole, filtre à l'huile, huile usagée, goudron à toiture, graisse à moteur, etc.
DIVERS	Batterie au lithium, combustible à fondue, lampe fluocompacte, pile, néon, antimoustique, chlore de piscine, combustible solide, essence pour barbecue, huile à chauffage, liquide pour réchaud de camping, mercure, etc.
MATÉRIEL INFORMATIQUE	
ORDINATEURS ET PÉRIPHÉRIQUES	Carte mémoire, carte à puce, clavier, clé USB, disque dur, écouteur, écran, graveur, lecteur, haut-parleur, souris, tour, webcam, routeur, etc.
APPAREILS AUDIO, VIDÉO	Enregistreur, imprimante, magnétoscope, numériseur, photocopieur, récepteur numérique, télécopieur, appareil numérique, amplificateur, baladeur, câble et connecteur, console de jeux vidéo et ses périphériques, lecteur de livres électroniques, système GPS, téléviseur, télécommande, etc.
PETITS ÉLECTROMÉNAGERS	Grille-pain, micro-ondes, petit four, etc.
CARTOUCHES ET PILES	Cartouche d'encre et de toner, pile (alcaline, plomb, miniature)
TÉLÉPHONES	Dispositif mains libres, émetteur-récepteur portatif, télavertisseur, téléphones (cellulaire, sans fil ou conventionnel), récepteur radio, répondeur téléphonique, etc.
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION	
AGRÉGATS	Gravier, brique, mortier, résidus de pierre, d'asphalte ou de béton, etc.
BOIS	Bois peint ou non, linoléum, bois de construction ou de soutènement, couvre-plancher, etc.
MATÉRIAUX SECS	Bardeaux d'asphalte, céramique, tapis, panneaux de plâtre, gypse, porte et fenêtre, verre, etc.
PNEUS SANS JANTE	
PNEUS D'AUTO	34 pouces de diamètre et 11 pouces d'épaisseur maximum
PNEUS DE CAMION	48 pouces de diamètre et 17 pouces d'épaisseur maximum
VÊTEMENTS ET AUTRES TEXTILES	
Drap, couverture, vêtement, rideau, nappe en tissu... tous les textiles et vêtements seront remis au Comité d'action sociale de Saint-Joseph-du-Lac	
Matières refusées	
Déchets biomédicaux • Déchets domestiques • Matériaux contenant de l'amiante • Matériaux de remblayage (terre, sable, etc.) • Meubles et électroménagers	

Environnement

3RV

Une saine gestion des matières résiduelles implique de respecter la hiérarchie des 3RV-E afin de tendre vers une société sans gaspillage et ainsi éliminer une seule matière : le résidu ultime !

- 1) RÉDUCTION
- 2) RÉUTILISATION
- 3) RECYCLAGE
- 4) VALORISATION
- 5) ÉLIMINATION



R

RÉDUCTION À LA SOURCE

« Action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit »
— RECYC-QUÉBEC

EXEMPLES DE RÉDUCTION À LA SOURCE :

- Acheter en vrac
- Éviter les produits suremballés
- Utiliser des sacs réutilisables
- Utiliser une bouteille d'eau réutilisable

- Imprimer recto verso
- Lire à l'écran plutôt que d'imprimer
- Faire de l'herbicyclage/feuillicyclage
- Utiliser des serviettes de table en tissu

- Réduire l'achat de plats préparés
- Utiliser des plats lavables pour les lunchs
- Utiliser des chiffons plutôt que des essuie-tout

- Acheter des produits usagés
- Utiliser des couches lavables
- Utiliser des filtres à café lavables
- Bannir les rasoirs jetables, les briquets et les piles non rechargeables

R

RÉEMPLOI

Avant de vous départir d'un objet de consommation courante, demandez-vous si ce dernier peut servir à d'autres fins.
Pourrait-il servir à quelqu'un d'autre ? À un proche ? À une famille en difficulté ? À un organisme communautaire ? À l'école ? À une garderie ?

VÊTEMENTS, VAISSELLE, JOUETS, LIVRES, PETITS MEUBLES...

Comité d'action sociale
de Saint-Joseph-du-Lac
450 473-2440

ÉLECTROMÉNAGERS, MEUBLES USAGES, ARTICLES DE MAISON, MATELAS...

Grenier populaire
des Basses-Laurentides
450 623-5891 • www.grenierpopulaire.com

JOUETS BRISÉS OU EN BON ÉTAT

Joujou Récup-R
356, chemin de la Grande-Côte, Saint-Eustache
450 974-0791

TOUTES SORTES D'OBJETS

Kijiji
Facebook
Amis, famille
Ventes de garage, etc.



INFO-COLLECTE

TOUTES LES COLLECTES ONT LIEU ENTRE 7 H ET 18 H

Déposez vos matières en bordure de route après 18 h la veille ou avant 7 h le matin de la collecte et ramasser vos contenants avant 21 h le soir même.

R

RECYCLAGE

UTILISEZ VOTRE BAC BLEU (La collecte se fait un jeudi sur deux en alternance avec la collecte des déchets)

La Municipalité fournit au maximum deux bacs de recyclage par résidence. Coût pour un bac supplémentaire : 85 \$. Les matières recyclées sont acheminées et triées chez Tricentrals, puis expédiées chez différents recycleurs où elles renaîtront en nouveaux produits.



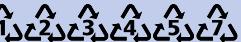
MATIÈRES ACCEPTÉES

PAPIER ET CARTON

Journaux, circulaires, courrier, magazines, cartons, sacs de papier, boîtes d'œufs, cartons de lait et de jus incluant les contenants de type Tetrapak

PLASTIQUE

Bouteilles, bouchons, couvercles, contenants et emballages portant le logo de recyclage accompagné des chiffres :



MÉTAL

Bouteilles, boîtes de conserve, cannettes, contenants et papier d'aluminium, bouchons et couvercles

VERRE

Tous les contenants en verre

LE RECYCLAGE PASSE AUSSI PAR L'ÉCOCENTRE ET LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les matières encombrantes et recyclables non acceptées à l'écocentre seront collectées les 24 mai et 6 septembre 2016. Ces collectes ont pour but de permettre le recyclage des encombrants suivants :

- Meubles en mauvais état
- Divans et fauteuils en mauvais état
- Sommiers
- Bains et toilettes
- Souches d'arbre
- BBQ
- Chauffe-eau

V

VALORISATION

UTILISEZ VOTRE BAC BRUN POUR LES MATIÈRES ORGANIQUES

(Les collectes ont lieu les 20 janvier, 17 février et 16 mars, puis TOUS les mercredis du 1^{er} avril au 30 novembre et les 14 et 28 décembre 2016.)



La collecte des matières organiques consiste à trier à la source et à récupérer les résidus de table et les résidus verts afin de les détourner de l'enfouissement et les transformer en compost. Avec l'aide de la population, la Municipalité espère valoriser 850 tonnes de matières organiques en 2016.

La Municipalité fournit gratuitement un bac brun de 240 litres ainsi qu'un petit bac de cuisine à chaque résidence. Coût pour un bac supplémentaire : 65 \$.

MATIÈRES ACCEPTÉES

RÉSIDUS ALIMENTAIRES

- Œufs et leurs coquilles
- Fruits et légumes crus ou cuits
- Pain, céréales, gâteaux, pâtes, farine, sucre, noix, etc.
- Produits laitiers
- Aliments liquides petites quantités
- Viandes, poissons, fruits de mer, os
- Croustilles, maïs soufflé
- Sachets de thé, de tisane, marc de café, filtres à café

RÉSIDUS VERTS

- Feuilles mortes, gazon
- Résidus de plates-bandes, de taille de haies
- Petites branches de moins de 4 cm de diamètre et de moins de 30 cm de longueur
- Fleurs, plantes
- Paille, foin et petites racines
- Bran de scie, copeaux et écorces
- Aiguilles de conifères

AUTRES

- Terre de rempotage incluant le sable (en petites quantités)
- Papiers et cartons souillés d'aliments, sans plastique ni broche non cirés (boîtes de pizza, moules à muffin en papier)
- Mouchoirs, serviettes de table et essuie-tout
- Cheveux, poils d'animaux et plumes
- Nourriture pour animaux
- Bâtons ou cure-dents en bois

MATIÈRES REFUSÉES

- Roches, gravier et bois traité, peint ou teint
- Contenants et emballages de carton ciré ou plastifié
- Couches et produits sanitaires (soie dentaire, cure-oreilles, serviettes hygiéniques)
- Animaux morts
- Sacs d'aspirateur et leur contenu
- Matières recyclables et textiles
- Médicaments, chandelles

SERVICE DE DÉCHIQUETAGE DES BRANCHES (DE MAI À NOVEMBRE)

(Les 2^e et 4^e lundis, à l'exception de juillet où le service est offert uniquement le 2^e lundi du mois.)

Pour vous départir de vos grosses branches, contactez le Service des travaux publics au plus tard à midi le jeudi précédent l'opération de déchiquetage pour vous inscrire.

IMPORTANT Le service de déchiquetage est gratuit pour la première tranche de 30 minutes (valide une fois par mois par adresse). Des frais de 50 \$ s'appliquent pour chaque tranche de 30 minutes additionnelles. Notez que le service ne peut être interrompu avant que toutes les branches n'aient été déchiquetées.

E

ÉLIMINATION (La collecte des ordures ménagères se fait un jeudi sur deux en alternance avec la collecte des matières recyclables.)

Les citoyens qui ne possèdent pas de bac roulant doivent déposer leurs déchets dans des poubelles fermées en métal ou en plastique rigides de 80 L, dont le poids ne doit pas excéder 25 kg (55 lb) une fois remplies. Pour les unités résidentielles, la quantité maximale de déchets est établie à un bac roulant de 360 L ou deux petites poubelles.

Travaux publics

ENTRETIEN DES PONCEAUX

Saviez-vous qu'il est de la responsabilité du propriétaire d'assurer l'entretien et la réparation des ponceaux ?

En effet, tout propriétaire doit s'assurer que les ponceaux situés sur son terrain sont en bon état et qu'ils sont en mesure de permettre le libre écoulement des eaux, des glaces et des débris afin d'éviter le refoulement des eaux.

URGENCES-VOIRIE, AQUEDUC ET ÉGOUT

Vous êtes témoin d'un refoulement d'égout, d'une problématique reliée à la voirie ou à l'eau potable ?

Communiquez avec nous au 450 623-1072 poste 222 (du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h) ou encore au 450 974-5300 en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville.



CORRIDORS SCOLAIRES

Afin d'assurer la sécurité des enfants aux abords de la nouvelle école, notez qu'il est interdit **EN TOUT TEMPS** de garer un véhicule dans les corridors scolaires aménagés le long des rues Réjean et Caron.

Sécurité incendie

Préoccupé par la sécurité et le bien-être des citoyens, de même que par la protection de l'environnement, le Service de sécurité incendie de la Municipalité souhaite vous rappeler que le plaisir de faire des feux dans une cour arrière est assujetti à certaines règles.

FEUX EN PLEIN AIR

Les feux d'ambiance à ciel ouvert dans une cour privée sont autorisés et ne nécessitent pas de permis à la condition que l'installation respecte les critères suivants :

- doit être située à 3 m (10 pi) des lignes de propriété et à 7,6 m (25 pi) de tout bâtiment;
- doit être construite en pierre, en brique, en blocs de béton ou préfabriquée et pourvue une cheminée munie d'un pare-étincelles;
- ne doit pas excéder 1,8 m (6 pi) de haut.

À l'exception des feux d'ambiance dont l'installation respecte les critères mentionnés ci-dessus, le Service de sécurité d'incendie rappelle **qu'il est strictement interdit d'allumer des feux, que ce soit pour détruire des branches, des broussailles, de l'herbe sèche ou toute autre matière combustible.**

Une panoplie de solutions existent d'ailleurs afin de vous départir de vos résidus verts de manière écologique : l'herbicyclage, le feuillicyclage, ainsi que les services de déchiquetage et de collecte des matières organiques offerts par la Municipalité.



DÉNEIGEMENT

Lorsqu'il est temps de déneiger votre entrée privée après des précipitations, sachez qu'il est interdit de transporter, souffler ou pousser la neige sur la voie publique et d'ensevelir les bornes d'incendie qui se trouvent en bordure de votre terrain.

L'urbanisme, ça me concerne!

PERMIS ET CERTIFICATS D'AUTORISATION

Afin d'assurer une qualité de vie sur le territoire joséphois, il est indispensable de maintenir un contrôle en vertu de différentes réglementations municipales. Qu'il s'agisse de construction, de rénovation, d'activités commerciales, d'enseignes ou encore d'abattage d'arbres, l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation auprès du Service de l'urbanisme est obligatoire. Seuls certains travaux d'entretien ou de réparation échappent à cette règle. Ainsi, évitez les mauvaises surprises en vous assurant que vous détenez les autorisations nécessaires.

Un permis ou un certificat d'autorisation est requis pour :

- Effectuer des travaux de rénovation intérieure: enlever ou construire un mur porteur, enlever une section de poutre, solive ou autre support, déplacer ou bloquer un escalier, une sortie, etc.;
- Remplacer le revêtement extérieur, les portes et fenêtres;
- Terminer la finition de votre sous-sol;
- Construire ou modifier un garage, une serre, un gazebo, un abri d'auto ou une remise à jardin;
- Ériger un solarium, une véranda, un balcon, un perron ou une galerie;
- Installer une clôture ou une piscine;
- Démolir un bâtiment;
- Effectuer des travaux d'installation sanitaire ou aménager un puits;
- Canaliser un fossé et installer un ponceau et/ou remplacer la canalisation d'un fossé ou d'un ponceau situé sur l'emprise publique;
- Abattre un arbre;
- Effectuer des travaux de remblai ou déblai.

Aucun permis n'est requis pour les travaux suivants :

- Installer une antenne parabolique, une thermopompe ou un climatiseur;
- Réaliser l'aménagement paysager et aménager une haie;
- Remplacer la toiture ** À l'exception des secteurs visés par le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Bien que ces travaux ne nécessitent pas de permis ou de certificat d'autorisation, nous vous invitons à vous informer auprès du Service d'urbanisme afin de vous assurer que vos travaux soient conformes aux normes établies par la Municipalité.

Pour installer, modifier ou déplacer une enseigne, un certificat d'autorisation est aussi nécessaire

(Prévoir un délai de trois à six semaines pour le traitement de toute demande.)

Soucieuse de son image en matière d'affichage, la Municipalité vous rappelle que les enseignes suivantes sont prohibées sur son territoire :

- les enseignes fixées sur un toit, une clôture ou un poteau non spécifiquement installé à cette fin;
- les enseignes portatives, mobiles ou installées sur un véhicule roulant ou sur tout autre dispositif mobile;
- les remorques ou les véhicules portant une identification commerciale de façon à être utilisés comme une enseigne;
- les banderoles, les enseignes en papier, en carton ou fabriquées de matériau non rigide.

PARACHÈVEMENT DES TRAVAUX

Chaque permis de construction ou certificat d'autorisation est émis sous réserve que l'extérieur du bâtiment, neuf ou rénové, soit complété conformément aux plans et devis soumis, et ce, dans les 18 mois de l'émission du permis ou du certificat d'autorisation pour une construction neuve et dans les 12 mois pour une rénovation. L'intérieur du bâtiment doit, quant à lui, être complété dans les 24 mois de l'émission du permis ou du certificat d'autorisation.

De plus, en zone résidentielle et rurale, tous les espaces libres autour d'un bâtiment doivent être aménagés et complétés dans les 24 mois qui suivent l'émission du permis de construction ou du certificat d'autorisation. Ce délai est réduit à 18 mois en zones mixte, commerciale et industrielle.



VOUS PROJETEZ L'INSTALLATION D'UNE PISCINE?

Un certificat d'autorisation est nécessaire pour l'installation de toute piscine. Une piscine hors terre doit notamment être située de sorte que la bordure extérieure du mur ou de la paroi soit au moins à 1,20 m de distance de toute ligne de propriété. Le pont-soleil (sundeck) doit par ailleurs être situé à 2 m de distance de toute ligne de propriété et son accès doit être protégé par une enceinte qui se referme et se verrouille automatiquement. Une piscine creusée, quant à elle, doit être située à une distance minimale de 2,40 m des marges latérales et de 1,50 m de la marge arrière et doit être entourée d'une enceinte (clôture) de manière à en protéger l'accès.



Loisirs

HORAIRE ET EMPLACEMENT DES PARCS

Tous les parcs municipaux sont ouverts de 7 h à 22 h.

PARC PAUL-YVON-LAUZON, rue Clément

- Jeux d'eau
- Modules de jeux
- Terrains de soccer et de baseball,
- Chalet avec toilettes (sur heures d'ouverture)

PARC JACQUES-PAQUIN, rue Yvon

- Jeux d'eau
- Modules de jeux,
- Terrain de tennis
- Chalet de parc avec toilettes (sur heures d'ouverture)

PARC CYPRIEN-CARON, rue Caron

- Modules de jeux
- Terrains de basketball, de pétanque et jeu de fer

PARC BRASSARD, rue Brassard

- Module de jeux

PARC DES JACINTHES, rue des Jacinthes

- Module de jeux

PARC VARIN, chemin d'Oka

- Module de jeux

PARC FLORENCE, rue Florence/avenue Joseph

- Modules de jeux

PARC MAURICE-CLOUTIER, rue Maurice-Cloutier

- Modules de jeux

PARC ÉCOLE ROSE-DES-VENTS, montée du Village

- Modules de jeux

INSTALLATIONS DES ACTIVITÉS DES LOISIRS

- Centre Sainte-Marie : 95, chemin Principal
- Salle municipale : 1110, chemin Principal
- Gymnase de l'école Rose-des-Vents : 70, montée du Village
- Gymnase de la nouvelle école : 257, rue Yvon

FRAIS DE NON-RÉSIDENTS

Les frais supplémentaires de non-résidents payés par les contribuables joséphois lors de l'inscription à des activités sportives qui ne sont pas offertes par la Municipalité parce qu'elle ne possède pas les infrastructures nécessaires (piscine, aréna, etc), sont remboursés jusqu'à concurrence de 150 \$ par enfant de moins de 18 ans et jusqu'à un maximum de 400 \$ par famille, par année. Retournez le formulaire disponible à cet effet au www.sjdl.qc.ca, accompagné des pièces justificatives avant le 1^{er} novembre de l'année au cours de laquelle les frais ont été encourus.

HORAIRE ET EMPLACEMENT DES PATINOIRES EXTÉRIEURES

Les heures d'ouverture peuvent varier en fonction de dame Nature.

	PARC JACQUES-PAQUIN (avec surveillance)	PARC PAUL-YVON-LAUZON (avec surveillance)	PARCS FLORENCE ET VARIN (sans surveillance)
	Patinoires avec bandes et anneau de glace	Patinoire avec bandes	Patinoires avec bandes
SEMAINE	De 16 h à 22 h	De 16 h à 22 h	Libre
FIN DE SEMAINE	De 11 h à 22 h	De 11 h à 22 h	Libre
PÉRIODE DES FÊTES	24 et 31 décembre de 11 h à 20 h 25 décembre et 1 ^{er} janvier de 11 h à 16 h Tous les autres jours de 11 h à 22 h		Libre

BIBLIOTHÈQUE

70, montée du Village, Saint-Joseph-du-Lac  450 623-7833

Abonnement et prêts

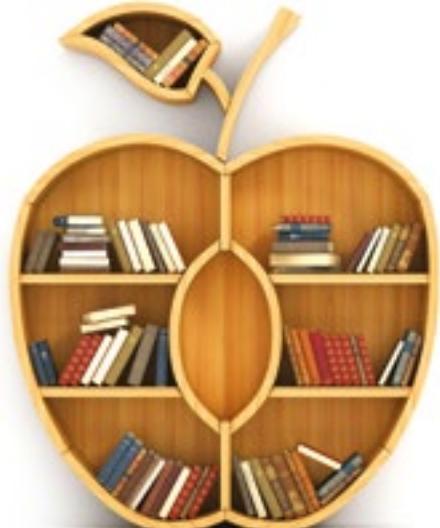
La carte d'abonné est GRATUITE pour les résidents et permet à son détenteur d'emprunter six livres et six revues par période de trois semaines. Des frais annuels de 30 \$ s'appliquent aux non-résidents.

● HORAIRE RÉGULIER

- Lundi : 8 h 30 à 11 h 30 – 12 h 30 à 16 h
- Mardi : 8 h 30 à 11 h 30 – 12 h 30 à 15 h 30 – 18 h 15 à 20 h 45
- Mercredi : 8 h 30 à 11 h 30 – 12 h 30 à 16 h
- Jeudi : 18 h 15 à 20 h 45
- Vendredi : 8 h 30 à 11 h 30 – 12 h 30 à 15 h 30
- Samedi : 9 h à 15 h
- Dimanche : Fermé

● HORAIRE D'ÉTÉ (en vigueur du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre)

- Lundi : Fermé
- Mardi : 13 h à 16 h – 18 h 30 à 20 h 30
- Mercredi : 13 h à 16 h
- Jeudi : 18 h 30 à 20 h 30
- Vendredi : 9 h à 12 h – 13 h à 16 h
- Samedi : 9 h à 14 h
- Dimanche : Fermé



Organismes de la région

ORGANISMES SPORTIFS ET DE PLEIN AIR

**ASSOCIATION DE RINGUETTE
DE DEUX-MONTAGNES** 514 912-7334

www.ardm.ca

**ASSOCIATION DE SOCCER
« LES PHÉNIX »** 450 472-8986

189, rue du Parc, Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0

**ASSOCIATION DE BASEBALL MINEUR
DU LAC DES DEUX-MONTAGNES** 514 756-4121

abmld.org

**ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR
DU LAC DES DEUX-MONTAGNES** 450 472-2642

www.ahmldm.com

ÉCOLE DE BOXE 450 663-4215

3945, chemin d'Oka, Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0

**CLUB DE GYMNASTIQUE ARTISTIQUE ET
CHEERLEADING EXCEL GYM-ZODIAK** 450 623-2987

www.excelgym-zodiak.com

**CLUB DE MOTONEIGE
LES LYNX DE DEUX-MONTAGNES** 450 627-2727

www.clublynx.qc.ca

**CLUB DE SKI
DEUX-MONTAGNES/RIVE-NORD** 450 473-0641

www.skideuxmontagnes.ca

CLUB QUAD BASSES-LAURENTIDES 450 433-1025

www.clubquadbasseslaurentides.com

**GUIDES DU CANADA
SECTEUR MILLE-ÎLES** 514 933-5839

www.guidesquebec.ca

**LES SCOUTS DU LAC
DES DEUX-MONTAGNES** 450 473-1134

53, rue Caron, Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0

ÉDUCATION
**COMMISSION SCOLAIRE
DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES** 450 974-7000

www.cssmi.qc.ca

ÉCOLE ROSE-DES-VENTS 450 473-5116

70, montée du Village, Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0

NOUVELLE ÉCOLE 450 491-8415

257, rue Yvon, Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0

ORGANISMES CULTURELS ET COMMUNAUTAIRES

CARREFOUR PÉRI-NAISSANCE 450 472-2555

509, chemin de la Grande-Côte, Saint-Eustache, J7P 1K5

CERCLE DE FERMIÈRES 450 623-6159

959, chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0

CHEVALIERS DE COLOMB 450 491-7453

3101, rue de l'Église, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, J0N 1P0

CENTRE MARIE-ÈVE 450 491-1494

232, rue Férré, Saint-Eustache, J7R 2T8

www.centremarieeve.ca

CLUB DE L'ÂGE D'OR 450 735-3400

COMITÉ D'ACTION SOCIALE 450 473-2440

1028, chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0

**COMITÉ D'AIDE ALIMENTAIRE
DES PATRIOTES** 450 472-9469

95, chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0

**GRENIER POPULAIRE
DES BASSES-LAURENTIDES** 450 623-5891

217, rue Saint-Laurent, Saint-Eustache, J7P 4W4

www.grenierpopulaire.com

LA PETITE MAISON DE POINTE-CALUMET 450 974-7556

861, boul. de la Chapelle, Pointe-Calumet, J0N 1G1

**LE GROUPE BÉNÉVOLE SAUVETAGE
CANADA RESCUE** 450 974-9793

www.scr.ca

**OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION
DU LAC DES DEUX-MONTAGNES** 450 473-1280

poste 103

46, rue Chénier, Saint-Eustache, J7R 5W6

PAROISSE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE 450 473-7377

1028, chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0

REGARDE CIToyen! 450 974-0949

2133, chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0

facebook.com/regardecitoyen

MOISSON LAURENTIDES 450 434-0790

www.moissonlaurentides.org

TRANSPORT

**AGENCE MÉTROPOLITAINE
DE TRANSPORT** 514 287-8726
1 888 702-8726

www.amt.qc.ca

CIT LAURENTIDES

Renseignements généraux 450 433-7873
Renseignements sur le transport adapté 450 433-4000
www.citl.qc.ca

URGENCE/SANTÉ

POUR TOUTE URGENCE, COMPOSEZ LE 9-1-1

INFO-SANTÉ 8-1-1

**CLINIQUE MÉDICALE
MONTÉE DE LA BAIE** 450 473-3930

3942, chemin d'Oka, Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0

Bonjour Santé (sans rendez-vous) 450 970-2693

C.L.S.C. JEAN-OLIVIER CHÉNIER 450 491-1233

29, chemin d'Oka, Saint-Eustache, J7R 1K6

HÔPITAL DE SAINT-EUSTACHE 450 473-6811

520, boul. Arthur-Sauvé, Saint-Eustache, J7R 5B1

CENTRE ANTIPOISON 1 800 463-5060

**RÉGIE DE POLICE DU LAC
DES DEUX-MONTAGNES** 450 473-4686

615, 20^e Avenue, Deux-Montagnes, J7R 6B2

AUTRES NUMÉROS UTILES

BUREAU DE POSTE 450 472-1001

493, chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0

INSPECTEUR CANIN 450 974-0462

3124, chemin d'Oka, Ste-Marthe-sur-le-Lac, J0N 1P0

MRC DE DEUX-MONTAGNES 450 491-1818

Centre local de développement 450 472-1502

1, place de la Gare, bureau 301, Saint-Eustache, J7R 0B4

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE MRC
DE DEUX-MONTAGNES** 450 491-1991

67 A, boul. Industriel, Saint-Eustache, J7R 5B9



Pour nous joindre

HÔTEL DE VILLE

1110, chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac (Québec) J0N 1M0



450 623-1072



450 623-2889

Urbanisme : poste 1

Travaux publics et sécurité incendie : poste 2

Taxation : poste 3

Loisirs : poste 4



info@sjdl.qc.ca | www.sjdl.qc.ca | /saintjosephdulac

Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi : 8 h à 12 h – 13 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h à 12 h

URGENCES-VOIRIE, AQUEDUC ET ÉGOUT

(en dehors des heures d'ouverture)



450 974-5300

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

70, montée du Village, Saint-Joseph-du-Lac (Québec) J0N 1M0



450 623-7833



biblio@sjdl.qc.ca

CALENDRIER 2017

Janvier

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Février

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
					3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

Mars

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
					3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Avril

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Mai

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Juin

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Juillet

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Août

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Septembre

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Octobre

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Novembre

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Décembre

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						



Les photographies reproduites dans ce calendrier ont été sélectionnées dans le cadre du concours de photos de la municipalité qui avait pour thème « Pour un environnement naturellement sain ».

CALENDRIER MUNICIPAL

Le calendrier municipal est publié par la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac et distribué gratuitement dans tous les foyers joséphois. Les dates et les informations générales mentionnées dans ce calendrier peuvent être sujettes à des changements à tout moment et sans préavis. Veuillez également prendre note qu'en cas de disparité entre les informations contenues dans ce calendrier et les règlements officiels de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, ces derniers ont préséance.

RÉDACTION : Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac

RÉALISATION : Atelier Expresso

IMPRESSION : Services Graphiques Deux-Montagnes

TIRAGE : 3000 exemplaires